

Durée :

5 jours (35 h.)

Les participants et leur pré-requis :

Tout conducteurs de véhicules de plus de 3.5 T
Etre titulaire du permis C ou EC en cours de validité
Etre titulaire de la qualification initiale de conducteur routier « marchandises » ou d'un diplôme professionnel type CAP, BEP ou CFP conducteur routier

Notre intervenant :

Enseignants référencés par décision administrative dans le cadre de l'agrément de l'organisme de formation

L'organisation :

Lieu : A déterminer Occitanie

Dates : à déterminer

Horaires : 08h30 17h00

Coût par participant :

**595 € HT
(714 € TTC)**

Renseignements et inscriptions :

Sabine ACCO

LES OBJECTIFS :

- Tout conducteur de véhicule de Transport de Marchandises dont le PTAC est supérieur à 3.5 tonnes à l'obligation de suivre une formation continue au cours de toute période de 5 années consécutives de sa vie professionnelles, suite à l'obtention de qualification initiale.

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:

- Alternance d'apports théoriques et de pratique
- Support de cours remis à chaque participant.
- Test final d'évaluation des acquis

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :

■ **Bilan des connaissances relatives :**

- Aux réglementations spécifiques aux transports et à la sécurité routière, aux techniques et comportements en conduite

Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité

- Les caractéristiques du véhicule et le fonctionnement des organes de sécurité
- Le perfectionnement à une conduite sûre et économique, l'optimisation de la consommation du carburant et les possibilités offertes par l'informatique embarquée
- Le chargement, l'arrimage, la manutention des marchandises dans le respect des consignes de sécurité et de la bonne utilisation du véhicule
- L'application pratique de la conduite professionnelle en situation normale comme en situation difficile

■ **Application des réglementations :**

- Réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport routier de marchandises
- Réglementation applicable au transport routier de marchandises

Santé, sécurité routière et sécurité environnementale :

- La prévention des risques, l'hypovigilance
- L'aptitude physique et mentale
- La conduite préventive et l'évaluation des situations d'urgence
- Les règles de circulation et de signalisations d'urgence
- Les principes élémentaires du secourisme
- Les règles de circulation et de signalisation routières
- Les risques de la route et les facteurs aggravant
- Les accidents du travail en circulation et à l'arrêt
- Les tunnels, les spécificités des grands ouvrages
- Franchissement des passages à niveau
- Criminalité et le trafic des clandestins

■ **Service, Logistique :**

- Les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque d'une entreprise et au développement de la qualité de service
- L'environnement économique du transport routier de marchandises et l'organisation des transports